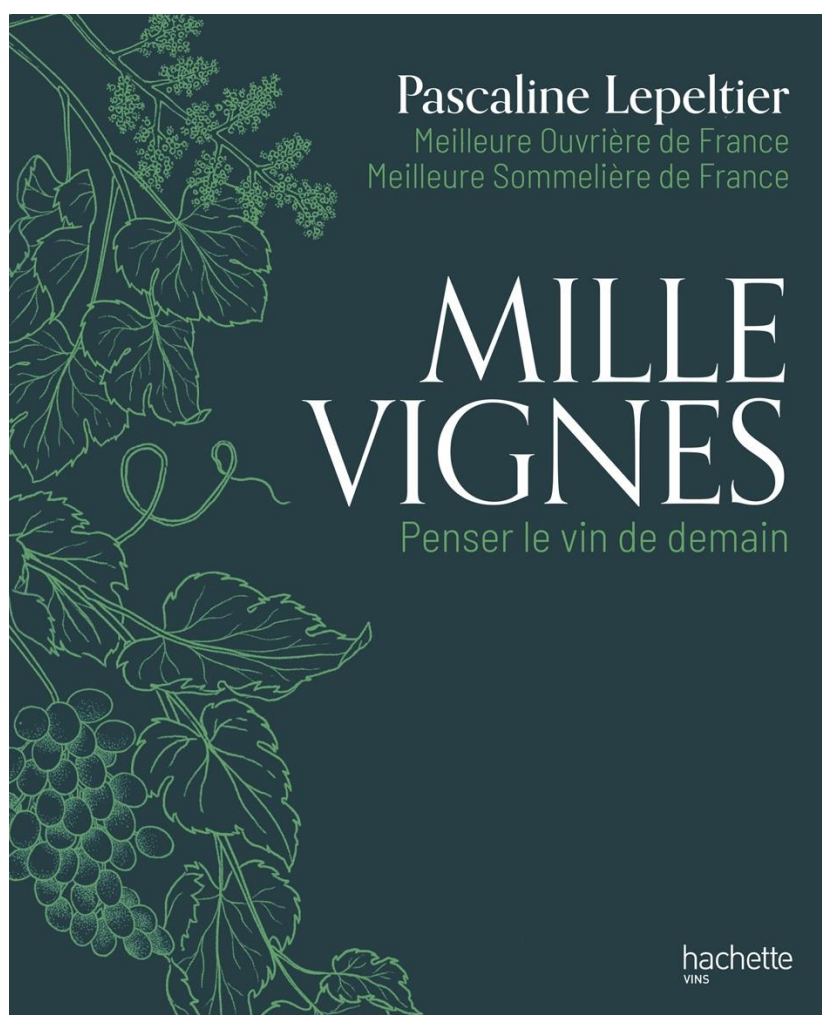


Le **Prix Movis**
du livre des vins et des spiritueux
a été décerné à
Pascaline Lepeltier
pour *Mille Vignes,*
Penser le vin de demain



Le 3 octobre, à La Bonne Franquette, cœur du Montmartre authentique, l'association des Mots du Vin et des Spiritueux (Movis) a attribué pour la première fois son prix littéraire. Il a été décerné à Pascaline Lepeltier pour *Mille Vignes, Penser le vin de demain* — un ouvrage considérable qui marquera notre époque de questionnements viti-vinicoles multiples.

I. L'association Movis

Fondée en juin 2021, l'association des Mots du Vin et des Spiritueux (Movis) s'est donnée pour objectif de « rassembler toutes les personnes qui, sous des formes diverses, participent régulièrement à l'expression et à la diffusion de la pensée et de l'information dans le domaine de la vigne, du vin et des spiritueux ».

L'association, présidée par Philippe Bidalon, travaille à diverses initiatives dans les domaines de la valorisation de la vigne et du vin : la création de ce prix en fait partie.

II. Le Prix Movis

Attribué pour la première fois en octobre 2023, il récompensera chaque année, un ouvrage de fiction ou non, texte, photos ou bande dessinée, valorisant les vins et les spiritueux sous leurs divers aspects, y compris culturels. Il distinguera un ouvrage original, de qualité, destiné à un large public, publié en français entre le 1^{er} mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours.

III. Le discours de remise du Prix d'André Deyrieux, président du jury

« **Movis, l'association des Mots du Vin et des Spiritueux**, jeune association (fondée en juin 2021), s'est donné pour objectif de rassembler les journalistes, auteurs et tous ceux qui participent régulièrement à l'expression et à la diffusion de la pensée et de l'information dans le domaine de la vigne, du vin et des spiritueux.

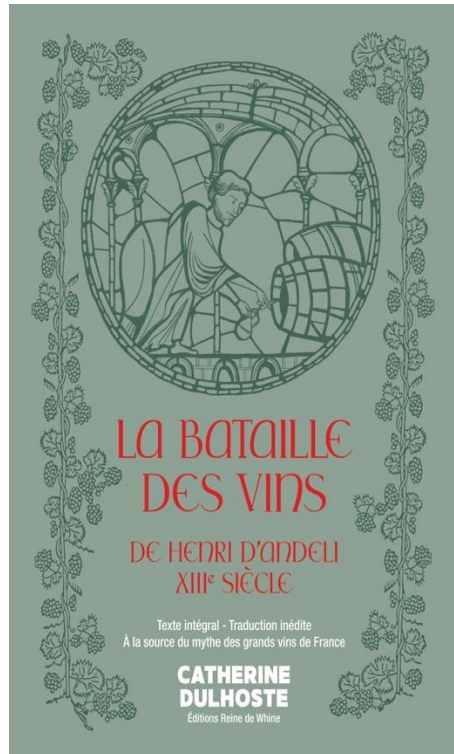
Nous avons souhaité créer un prix littéraire. Chaque année, il récompensera un ouvrage de fiction ou non, texte, photos ou bande dessinée, valorisant les vins et les spiritueux sous leurs divers aspects, y compris culturels. Pour cette première édition, seize livres ont été retenus dans un premier temps par le jury. Bien des vignobles y sont représentés, de la Champagne à l'Alsace, en passant par la Provence, le Cognçais ou la Loire. Vignerons et vigneronnes y prennent la parole. L'Histoire y est contée — que ce soit par exemple la période de l'occupation allemande ou le XIII^e siècle.

Les approches sont pédagogiques, dessinées, ludiques, encyclopédiques. Les perspectives culturelles sont ouvertes. Ces ouvrages interpellent nos pratiques viticoles et leur avenir, nos dégustations, nos accords mets-et-vins, nos amours et nos ivresses. Tous nourris par la passion pour la vigne et le vin, par le désir, le besoin même, de partager cette passion, aucun de ces ouvrages n'a laissé le jury indifférent. Avec des regards divers, des avis contraires, des

positions tranchées, il fallait — c'est le travail de tout jury — choisir le *primus inter pares*, le premier parmi ses pairs.

Une première étape s'est imposée à nous, celle de définir une sélection de trois ouvrages, à l'image d'un podium sportif, mais à deux marches. Sur la première nous trouverons notre Prix. Sur la deuxième, très œnologique, figurent deux ouvrages :

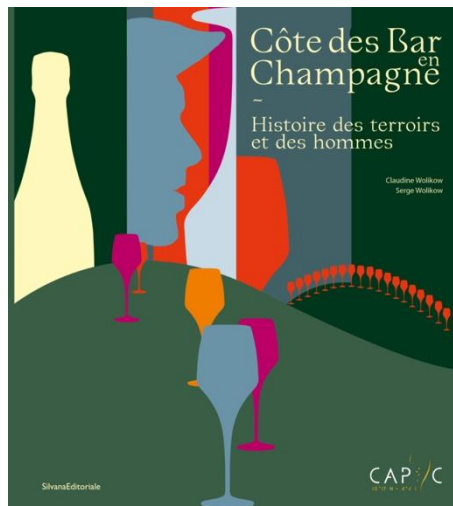
La Bataille des vins, de Henri d'Andeli. XIII^e siècle,
de Catherine Dulhoste



Cet ouvrage met en lumière *La Bataille des vins*, ou *Dit des vins de France*, un poème de deux-cent-quatre vers, contemporain du *Roman de la Rose*. C'est un des premiers textes de la littérature française, écrit par un auteur qui présente l'originalité d'être le premier en langue française et identifiable avec certitude comme parisien : Henri d'Andeli. *La Bataille des vins* est, on ne le sait pas assez, une œuvre fondamentale et méconnue de la littérature du vin.

Catherine Dulhoste ne se contente pas de traduire les manuscrits, ce qui est déjà un gros travail, ne serait-ce que pour établir le texte : elle apporte de nombreux commentaires littéraires et éclaircissements historiques qui permettent de comprendre comment, dans les années 1224-1226, auprès de la Cour et des Grands, s'imposait une suprématie des vins « françois », ceux du « Pays de France » qui couvre le triangle Paris-Soissons-Reims. Le vin blanc d'Argenteuil, clair comme larme d'œil, était le parangon de ces vins de grande qualité. L'ouvrage est au surplus sur le plan matériel une pépite de réalisation éditoriale.

Côte des Bar en Champagne. Histoire des Terroirs et des Hommes,
par les historiens Claudine et Serge Wolikow

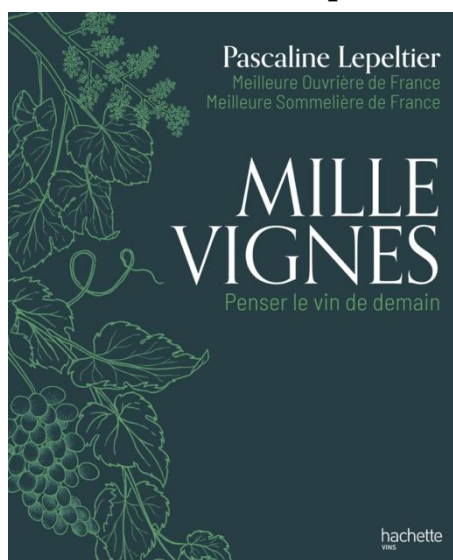


L'ouvrage fait partie d'un courant récent et tout-à-fait moderne qui oriente le projecteur, par-delà les circuits classiques du vin et de l'œnotourisme, sur des richesses méconnues de la Champagne : ses vins tranquilles comme le rosé des Riceys, ses régions moins courues comme la Champagne méridionale, la Côte des Bar, à l'écart de Reims et d'Épernay.

Qui ne connaît pas Serge Wolikow aurait pu craindre, excusez mon propos, un ouvrage trop universitaire. Terriblement addictif, l'ouvrage, agréable à lire, bien illustré, constitue un travail patrimonial exemplaire, révélant bien des épisodes parfois fort agités. Un livre qui invite - et nous y sommes particulièrement attachés - à ne pas boire nos verres de champagne à côté de l'histoire et de la culture.

Voici le moment de vous parler du livre auquel est décerné le Prix Movis du livre des vins et des spiritueux.

Mille Vignes. Penser le vin de demain, par Pascaline Lepeltier



L'auteure est habituée des palmarès : Pascaline Lepeltier est notamment Meilleur ouvrier de France dans la catégorie sommellerie et Meilleur sommelier de France.

Entendons-nous bien, ce n'est pas qu'un livre de (et pour) sommelier. Il s'agit - pesons nos mots - d'un ouvrage considérable qui marquera notre époque de questionnements vitivinicoles multiples. Il permet à chacun, amateur confirmé, néophyte, professionnel, de se frayer mille chemins dans les mille vignes d'aujourd'hui et de demain.

Près de 400 pages attrayantes et sérieuses constituent une synthèse remarquable de l'état de l'art (des arts) de la vigne et du vin dans le monde et traitent de pistes de recherche botanique, de géographie, de climatologie, d'anthropologie, de neurophysiologie... — offrant une somme de regards modernes.

Quelle culture ! Quelle vision ! Quelle intelligence !

Souhaitons-nous pour la prochaine édition 2024 une aussi belle vendange et, pour aujourd'hui, fêtons nos lectures. »

IV. Les seize livres en compétition

La Bataille des vins, de Henri d'Andeli. XIII^e siècle, traduit par Catherine Dulhoste.

Éditions Reine de Whine

La Saga des grands rosés de Provence, par Françoise Parguel (textes) et Camille Moirenc (photos). Éditions de La Martinière

Pratique le vin. 1000 quiz sur la vigne et le vin, par Léa Gatinois. BBD Édition

Un autre vin. Comment penser la vigne face à la crise écologique, par Valentin Morel. Flammarion

Si tu veux la paix, prépare le vin, par Laure Gasparotto. Grasset

À nos ivresses, par Alicia Dorey. Flammarion

Le Vin des nazis, par Christophe Lucand. Grasset

Des oranges en Alsace, par Nicolas Senn. Z4 Éditions

Côte des Bar en Champagne. Histoire des Terroirs et des Hommes, par Claudine et Serge Wolikow. Cap'C

Parlons vin. Parlons bien !, par Alicia Dorey, Marcelle Ratafia et Louise Pierga. Le Robert

Le Cognac, dix façons de l'accompagner, par Jean Dusaussouy. Les Éditions de l'Épure

Vignerons de Loire, par Jean-Yves Bardin, Pascaline Lepeltier et Patrick Rigourd. Fervel Edition

Mille Vignes. Penser le vin de demain, par Pascaline Lepeltier. Hachette Vins

Œnologix. Tout savoir sur le vin en bande dessinée, par François Bachelot et Vincent Burgeon. Dunod Graphic

In Vino Femina, par Alessandra Fottorino et Céline Pernot-Burlet. Hachette Vins

Mieux comprendre le (vin) bio, par Collectif Ni Bu Ni Connu. BBD Éditions

V. Les membres du jury

Le jury 2023 est composé de :

André Deyrieux, journaliste et écrivain des patrimoines culturels de la vigne et du vin, président du jury ;

Sophie Brissaud, auteur et journaliste cuisine et vins, collaboratrice du Figaro Vin, rédactrice vins nature à Culinaries

Anne Serres, secrétaire générale de Movis, journaliste (*Terre de Vins*, *V&SNews*), content manager (Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc, Wines of the World), enseignante.

Philippe Bidalon, président de Movis, à la tête de l'agence de presse *À Fond le terroir*, journaliste, chroniqueur vin à *L'Express* ;

Pierre Guigui, membre du conseil d'administration de Movis, directeur de la collection *Le Savoir Boire* chez Apogée, organisateur des salons Buvons Terroirs et Pantin Boit Bio, membre fondateur des Vignerons Bretons ;

Fabien Humbert, vice-président de Movis, auteur, collaborateur de *La Revue du vin de France*, rédacteur en chef adjoint du magazine *Rumporter* ;

VI Le règlement du Prix Movis du livre des vins et des spiritueux

Article 1 - Le Prix Movis est attribué chaque automne par l'association Movis sur proposition de son jury littéraire.

Article 2 - Ce prix récompense un ouvrage de fiction ou non, texte, photos ou bande dessinée, valorisant les vins et les spiritueux sous leurs divers aspects, y compris culturels, publié en français entre le 1^{er} mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours. Le prix distingue un ouvrage original, de qualité, destiné à un large public.

Article 3 - Le lauréat recevra la somme de 1000 €, ainsi qu'une caisse de douze bouteilles de vin et de spiritueux représentative des goûts et coups de cœur du jury Movis et des régions viticoles françaises.

Article 4 - Le jury est composé de six personnes, adhérentes de Movis ou invitées, nommées par le bureau de l'association.

Il se renouvelle par la démission de ses membres. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir.

Article 5 - Le prix est décerné à la majorité des voix, le président ayant double voix. La décision du jury est sans appel.

Article 6 - Les éditeurs souhaitant concourir adresseront un exemplaire de l'ouvrage (ainsi que le « prière d'insérer ») à chacun des membres du jury ; la liste des membres du jury est tenue à leur disposition.

Les ouvrages devront parvenir aux membres du jury avant le 15 juin.

Article 7 - L'éditeur du lauréat s'engage à faire mention du prix par voie de presse et sur un bandeau apporté à l'ouvrage.

Article 8 - Le seul fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.